



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

25 AOUT 2008

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr *rubrique* ACTION DE L'ÉTAT

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 25 août 2008 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 25 août 2008

Pour le Préfet,
et par délégation,
La chef du bureau,

Signé : Sylvie MANNEVILLE

SOMMAIRE

I – INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

II – ARRÊTÉS

DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DE LA COORDINATION ET DU COURRIER

Désignation d'un régisseur de recettes, Mme HERISSE Elisabeth, auprès du centre des impôts fonciers de Cholet relevant de la direction des services fiscaux de Maine-et-Loire.....6.

III – AVIS ET COMMUNIQUÉ

I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

II – ARRÊTÉS

Direction de l'Animation des politiques Interministérielles
Bureau de la Coordination et du Courrier

Objet : Désignation d'un régisseur de recettes auprès du centre des impôts foncier de CHOLET relevant de la direction des services fiscaux de Maine et Loire DAPI/BCC n° 2008- 1083

Le préfet de Maine et Loire

Chevalier de la Légion d'Honneur

arrêté

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;

VU l'arrêté ministériel du 8 novembre 1993 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes de l'Etat auprès des centres des impôts fonciers et des bureaux du cadastre relevant des services déconcentrés de la direction générale des impôts et à nommer les régisseurs ;

VU l'arrêté préfectoral SG-BCA du 16 décembre 1993 portant création d'une régie de recettes auprès du centre des impôts foncier de CHOLET relevant de la direction des services fiscaux de Maine et Loire ;

Vu l'avis de M. le Trésorier payeur général en date du 6 août 2008 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture.

arrête

ARTICLE 1 Mme Elisabeth HERISSE, Contrôleuse principale, est désignée en qualité de régisseur de recettes auprès du centre des impôts foncier de CHOLET relevant de la direction des services fiscaux de Maine et Loire à compter du 27 août 2008.

ARTICLE 2 L'arrêté préfectoral DAPI-BBC 2007-942 du 30 août 2007 portant désignation de Michel FAUR en qualité de régisseur de recettes auprès du centre des impôts foncier de CHOLET est abrogé.

ARTICLE 3 Le secrétaire général de la préfecture, le trésorier-payeur général et le directeur des services fiscaux de Maine et Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 21 août 2008

Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général

Signé : Louis LE FRANC

III - AVIS ET COMMUNIQUES